

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 18 février 2020 à 8 h.**

Présences : M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. Donald Landry, secrétaire général, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mmes Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin, Isabelle Laroche, directrice de l'école Notre-Dame-du-Rosaire et Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

MM. Rémi Fontaine, directeur de l'école du Triolet et Patrick Guillemette, directeur du Centre Saint-Michel, sont absents.

1.0 COMMISSAIRES

1.1 Quorum

Le quorum est constaté à 8 h 10.

1.2 Procès-verbaux des séances ordinaires du Comité exécutif et du Conseil des commissaires du mardi 21 janvier 2020

1.2.1 Adoption et dispense de lecture

GTCR 2020-001

Attendu que les procès-verbaux ont été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Carl Mercier et de Mme Lisa Rodrigue, les procès-verbaux des séances ordinaires du mardi 21 janvier 2020 sont unanimement approuvés et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

1.2.2 Suivi

Il n'y a aucun suivi.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

GTCR 2020-002

Sur la proposition de Mme Julie Caron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 18 février 2020.

2.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

2.1 **Budget des écoles, du centre de formation professionnelle et du centre de l'éducation des adultes – Année scolaire 2019-2020**

GTCR 2020-003

Considérant l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise que la commission scolaire doit approuver le budget des écoles.

Sur la proposition de Mme Julie Boivin, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu d'appuyer pour l'année 2019-2020 les budgets des établissements suivants :

Écoles :

001 Beaulieu	038 Brébeuf
004 du Cœur-Immaculé	041 du Boisjoli
005 Desjardins	049 de l'Écollectif
014 de la Croisée	050 de la Samare
016 Marie-Reine	116 du Triolet
018 Notre-Dame-de-Liesse	151 du Touret
027 des Quatre-Vents	167 Le Goéland
035 Notre-Dame-des-Champs	

Centres :

165 Centre Saint-Michel
170 Centre 24-Juin

Le tout selon le dossier 3-56-001 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.2 **État de la situation financière au 31 janvier 2020**

Mme Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, présente l'état de la situation financière au 31 janvier 2020.

3.0 **SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

3.1 **Ressources éducatives numériques – Mesure 15 082 « NETMATH »**

GTCR 2020-004

Attendu que l'allocation de la mesure 15082 permet le financement de l'abonnement au logiciel « NETMATH » pour une période de 1 an (2020-2021) comme ressource éducative numérique destinée à l'usage pédagogique de tous les élèves de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, et ce, dans le but de répondre aux besoins en mathématique;

Attendu que cette mesure permet le remboursement des dépenses liées à l'abonnement « NETMATH » comme ressource éducative numérique;

Attendu que la *Loi sur les contrats des organismes publics* précise qu'un organisme public peut conclure en contrat de gré à gré lorsque le montant est inférieur au seuil d'appel d'offres public (LCOP, art. 14).

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu :

D'autoriser l'abonnement au logiciel « NETMATH » pour l'année scolaire 2020-2021, auprès du fournisseur unique Scolab inc., pour un montant de 69 550,00 \$ avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 2-54-412 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser le directeur du SRMTI et la division de l'approvisionnement à procéder à l'émission de la commande.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1 Achats d'équipements informatiques 2019-2020 (achats regroupés)

GTCR 2020-005

Attendu la mesure 50760 visant à assurer le maintien des actifs informationnels acquis dans le cadre des mesures des années précédentes;

Attendu que cette mesure permet aux établissements le remboursement des dépenses liées aux achats d'équipements informatiques seulement s'ils sont acquis par l'entremise d'ententes regroupées;

Attendu que Collecto et le RGAUQ ont organisé des ententes regroupées pour le milieu de l'éducation.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Isabelle Laroche, il est unanimement résolu :

D'autoriser les achats pour un montant de neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars (993 993 \$) avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-001 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.2 Acceptation de plus bas soumissionnaire pour les travaux de rénovation des blocs sanitaires, de l'aménagement et de l'éclairage de locaux pédagogiques de l'école primaire Sainte-Anne (19RD-005 et 20MB-043)

GTCR 2020-006

Attendu que dans le cadre des mesures 50620 (maintien d'actifs immobiliers) et 50622 (résorption de déficit), le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 3 février à 14 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC.	279 500,00 \$
CONSTRUCTION GUY SÉBAS INC.	291 300,00 \$
CONSTRUCTION LONGER INC.	314 900,00 \$
CONSTRUCTION ENCORE LTÉE	338 000,00 \$

Attendu l'information reçue de Mme Marie-Claude Bouvier, architecte de la firme Boum Architecture selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Constructions Yves Lessard inc. pour un montant de 279 500,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de rénovation des blocs sanitaires, de l'aménagement et de l'éclairage de locaux pédagogiques de l'école primaire Sainte-Anne le tout selon le dossier 3-57-002 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.3 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de mise aux normes minimums de l'Atelier (17P2-105)**

GTCR 2020-007

Attendu l'information reçue de M. Martin Charland, architecte de la firme Jubinville et associés architectes selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI;

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Isabelle Laroche, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction Sylvatech inc. pour un montant de 584 000,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de mise aux normes minimums de l'Atelier le tout selon le dossier 3-57-003 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.4 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour l'achat de 2 foreuses de surface pour le nouveau programme de forage-dynamitage du Centre de formation professionnelle 24-Juin**

GTCR 2020-008

Attendu que la soumission reçue de la compagnie Epiroc Canada inc., est la plus basse et conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Epiroc Canada pour un montant de 813 400,00 \$ (avant taxes) pour l'achat de 2 foreuses de surface pour le nouveau programme de forage-dynamitage du Centre de formation professionnelle 24-Juin, le tout selon le dossier 3-57-004 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.5 **Acceptation des avis de changement pour les travaux de remplacement des fenêtres de l'école primaire Champlain (18MB-007)**

GTCR 2020-009

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 41 218,57 \$ (avant taxes) concernant les travaux de remplacement des fenêtres de l'école primaire Champlain le tout selon le dossier 3-57-005 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Construction G. & L. Geoffroy inc. d'une somme de 480 218,57 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.6 **Acceptation des avis de changement pour les travaux d'imperméabilisation du vide sanitaire et des rénovations des blocs sanitaires de l'école primaire Marie-Reine (18MB-015/19RD-001)**

GTCR 2020-010

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 8 028,32 \$ (avant taxes) concernant les travaux d'imperméabilisation du vide sanitaire et des rénovations des blocs sanitaires de l'école primaire Marie-Reine, le tout selon le dossier 3-57-006 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Construction G. & L. Geoffroy inc. d'une somme de 450 028,32 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.7 **Acceptation des avis de changement pour les travaux de rénovation du balcon et de trois classes de maternelle de l'école primaire Notre-Dame-de-Liesse (19MB-003)**

GTCR 2020-011

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 13 954,83 \$ (avant taxes) concernant les travaux de rénovation du balcon et de trois classes de maternelle de l'école primaire Notre-Dame-de-Liesse, le tout selon le dossier 3-57-007 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Construction Longer inc. d'une somme de 249 654,83 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.8 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de rénovation des toilettes des filles de l'école primaire des Deux-Rives, pavillon de l'Académie-du-Sacré-Cœur (19RD-112)**

GTCR 2020-012

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 2 134,68 \$ (avant taxes) concernant les travaux de rénovation des toilettes des filles de l'école primaire Deux-Rives, pavillon de l'Académie-du-Sacré-Cœur, le tout selon le dossier 3-57-008 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Constructions Yves Lessard inc. d'une somme de 91 334,68 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.9 **Acceptation des avis de changement pour les travaux de rénovation des locaux pédagogiques et du perron de l'école primaire Pie-X-de l'Assomption, pavillon Pie-X (19RD-004)**

GTCR 2020-013

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 29 895,95 \$ (avant taxes) concernant les travaux de rénovation de la salle des toilettes des locaux pédagogiques et du perron de l'école primaire Pie-X-de l'Assomption, pavillon Pie-X, le tout selon le dossier 3-57-009 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Constructions Yves Lessard inc. d'une somme de 447 895,95 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.10 **Acceptation des avis de changement pour les travaux de rénovation des blocs sanitaires de l'école Le Goéland (19RD-108)**

GTCR 2020-014

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Isabelle Laroche, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 9 445,00 \$ (avant taxes) concernant les travaux de rénovation des blocs sanitaires de l'école Le Goéland, le tout selon le dossier 3-57-010 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Constructions Yves Lessard inc. d'une somme de 150 435,00 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.11 **Acceptation des avis de changement pour les travaux de remplacement de la chaussée de la cour de l'école primaire LaRocque (19MB-107)**

GTCR 2020-015

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Attendu que cette dépense supplémentaire est supérieure à 10 % du montant initial du contrat;

Attendu que dans ce contexte, la *Loi sur les contrats des organismes publics* précise qu'une autorisation du dirigeant de l'organisme est nécessaire et qu'une reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor doit être effectuée (LCOP, art. 17).

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Isabelle Laroche, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 67 061,10 \$ (avant taxes) concernant les travaux de remplacement de la chaussée de la cour de l'école primaire LaRocque (19MB-107), le tout selon le dossier 3-57-011 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Les Entreprises Richard Brisson inc. d'une somme de 560 935,98 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.12 **Acceptation des avis de changement pour les travaux d'accessibilité de l'école secondaire internationale du Phare (18AH-002)**

GTCR 2020-016

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 1 772,69 \$ (avant taxes) concernant les travaux d'accessibilité de l'école secondaire internationale du Phare (18AH-002), le tout selon le dossier 3-57-012 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Construction Guy Sébas inc. d'une somme de 229 972,69 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

5.0 SERVICE DES COMMUNICATIONS

5.1 Nomination des ambassadeurs de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

GTCR 2020-017

Attendu qu'il y a plus de dix ans, le Conseil des commissaires créait le titre honorifique d'ambassadrice et d'ambassadeur de la CSRS, afin de rendre hommage publiquement aux personnes du milieu sherbrookoïse qui font rayonner les réalisations de nos employés et de nos élèves ou qui s'engagent concrètement auprès de nos élèves;

Attendu que pas moins de 35 personnes ont été nommées depuis plus de dix ans;

Attendu qu'un document expliquant leur implication au sein de la CSRS et de ses élèves est joint en annexe.

Sur la proposition de Mme Isabelle Laroche, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu de nommer les ambassadeurs suivants :

- Louis-Philippe Renaud;
- François Bouchard;
- Jeannine de la Fontaine.

Le tout selon le dossier 3-51-001 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

6.0 DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Engagement de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour l'obtention des Jeux du Québec d'hiver 2023 afin de promouvoir les saines habitudes de vie

GTCR 2020-018

Attendu qu'en plus d'être une forme de divertissement, les activités physiques et sportives ont des effets salutaires sur les habiletés cognitives, la réussite éducative, la condition physique ainsi que la santé physique et mentale des élèves;

Attendu que l'Alliance sherbrookoïse pour des jeunes en santé est un regroupement local de partenaires qui travaillent ensemble pour faire de Sherbrooke un endroit où les jeunes de 0 à 25 ans et leur famille adoptent de saines habitudes de vie;

Attendu que le Comité du fonds du legs, formé à la suite des Jeux du Canada de 2013 a élaboré quatre programmes destinés à la jeunesse, dont les Jeux de Sherbrooke, qui poursuivent l'objectif de faire bouger les enfants et de les encourager à adopter de saines habitudes de vie;

Attendu que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) octroie une allocation visant à favoriser l'activité physique chez les jeunes, soit la mesure 15023 – *À l'école, on bouge*;

Attendu que cette mesure découle de la *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir* et de la *Politique de la réussite éducative* du MEES, et qu'elle vise à offrir 60 minutes d'activité physique par jour à tous les élèves des écoles primaires;

Attendu qu'en conformité avec ces politiques, le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* (PEVR) de la CSRS a comme cible que près de la moitié des écoles primaires offriront aux élèves 60 minutes d'activités physiques par jour d'ici 2022;

Attendu que les Jeux du Québec sont un moyen de faire bouger les jeunes Québécois et de faire valoir le sport comme saine habitude de vie;

Attendu que les Jeux du Québec constituent une occasion exceptionnelle d'atteindre et de dépasser la cible que la CSRS s'est fixée dans son PEVR, soit d'offrir à tous les élèves de ses écoles primaires 60 minutes d'activités physiques par jour;

Attendu que pour s'assurer que les Jeux du Québec puissent être un levier au PEVR et se déroulent en concertation avec les divers organismes faisant la promotion des saines habitudes de vie, la CSRS sollicite une aide financière de l'ordre de 1,25 M\$, répartie comme suit :

- 750 000 \$ pour permettre à toutes les écoles primaires d'offrir 60 minutes par jour d'activités physiques en lien avec la mesure 15023;
- 245 000 \$ afin de dédier une ressource à temps plein pendant 30 mois qui verra à coordonner l'ensemble des activités entre la CSRS, les organismes et les Jeux du Québec pour soutenir le déploiement de la mesure 15023 à toutes les écoles primaires de la CSRS;
- 255 000 \$ afin de financer en biens, services et argent la tenue des Jeux.

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyé par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

Que la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke appuie la candidature de la Ville de Sherbrooke pour l'obtention des Jeux du Québec d'hiver 2023 dans une perspective de promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie chez les élèves.

Que la Commission scolaire rende disponibles gratuitement ses équipements et installations nécessaires à la tenue des Jeux, fournisse sa collaboration et son assistance à l'organisation de l'événement, et s'implique au sein du Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2023.

Qu'un montant de 255 000 \$ soit réservé au budget 2022-2023 de la CSRS afin de financer les dépenses reliées à ces Jeux, selon le document présentant la VIK en annexe à la présente résolution.

De transmettre cette résolution d'appui à la Ville de Sherbrooke afin qu'elle soit jointe au dossier de candidature de la Ville.

De demander au MEES une aide financière pour la tenue des Jeux du Québec dans les établissements de la CSRS de 1,25 M\$ afin :

- D'investir 750 000 \$ dans le cadre du déploiement de la mesure 15023 *À l'école, on bouge !* pour permettre à toutes les écoles primaires de la CSRS d'offrir 60 minutes par jour d'activités physiques dans le cadre de l'adoption de saines habitudes de vie;
- De dédier 245 000 \$ à l'embauche d'une ressource à temps plein pendant 30 mois qui verra à coordonner l'ensemble des activités entre la CSRS, les organismes et de faire les liens avec les Jeux du Québec afin de soutenir la promotion de saines habitudes de vie pour les jeunes;
- De financer le 255 000 \$ en biens, services et argent pour la tenue des Jeux.

De transmettre la présente résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, à la ministre déléguée à l'Éducation, Mme Isabelle Charest, ainsi qu'aux députés provinciaux dont la circonscription se situe en tout ou en partie sur le territoire de la CSRS.

Le tout selon le dossier 3-51-002 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

7.0 INFORMATION

Il n'y a pas d'information.

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 9 h 15.

**Christian Provencher,
Directeur général**

**Donald Landry,
Secrétaire général**